

Saint-Nazaire, le 3 octobre 2023

à,

Monsieur SAMZUN
Maire de Saint-Nazaire
Président de la CARENE

Objet : préavis de grève

Monsieur le Président, Monsieur le Maire

Dans le contexte de forte augmentation de l'inflation, le décret n° 2023-702 du 31 juillet a créé une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, versée obligatoirement aux agents publics civils de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires.

En application du principe de libre administration, l'assemblée délibérante peut d'ores et déjà décider du principe de son versement aux agents de la CARENE et de la Ville de Saint-Nazaire de sorte d'être prêts à sa mise en œuvre dès la parution du décret pour la fonction publique territoriale, ce qu'ont d'ailleurs déjà fait certaines collectivités territoriales.

Par ailleurs, dans ce contexte de perte de pouvoir d'achat, de plus en plus d'agents utilisent les prestations du COS, le mettant dans une situation financière délicate.

En conséquence, le syndicat CGT des territoriaux de Saint-Nazaire et de la CARENE, ses syndiqué-e-s et sympathisant-e-s réunit en assemblée général appellent l'ensemble des agent-e-s de la ville de Saint-Nazaire et de la CARENE, à se mobiliser, par la grève le 13 octobre prochain, de 0 à 24 heures pour les revendications suivantes :

- L'engagement de la CARENE et de la Ville de Saint-Nazaire à verser la prime exceptionnelle dans les mêmes conditions que celles de la fonction publique d'Etat et Hospitalière.
- Le rétablissement de la participation de la CARENE et de la Ville de Saint-Nazaire au COS de la région Nazairienne à hauteur de 1.56% de la masse salariale.

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Recevez, Monsieur le Maire, Président de la CARENE, nos sincères salutations.

Pour la CGT

Le secrétaire général

POUËSSEL Fabien

Copie : Mme Paillard, Mr Bouvet,